

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par

Mme Mazetier, M. Cherki, M. Arnaud Leroy et M. Premat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 67, après le mot :

« pluraliste »,

insérer les mots :

« et paritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.